## COMMUNIQUE de PRESSE du SNTRS CGT

## Les personnels du CNRS seront-ils détachés dans les universités ?

Les personnels du CNRS seront-ils détachés dans les universités ? C'est l'annonce qu'a faite hier le SNCS, citant des sources haut placées auprès du ministère.

Cette annonce est cohérente avec le fait que la Ministre de la Recherche, V. Pécresse, a dit qu'il n'y aurait pas de recrutements de chercheurs sur postes nouveaux en 2008. Cela semble être le premier pas vers la mise en place (rapide ?) d'un statut "unique" enseignant-chercheur et chercheur dans le cadre des universités.

La loi d'« autonomie » proposée par le gouvernement permet cette mesure, à la fois dans son article 21 où elle inclut les chercheurs des organismes dans le personnel enseignant et dans son article 16 où les futurs Conseil d'Administration des universités seront responsables des obligations de service des personnel d'enseignement et de recherche.

Lors d'une rencontre entre la Ministre de la Recherche et la CGT hier, celle-ci n'a voulu ni démentir cette information, ni la confirmer, parlant de « fantasme ».

Il est clair que ce gouvernement va non seulement continuer à appliquer le Pacte de la Recherche, pourtant largement combattu par la communauté scientifique, mais semble encore aller plus loin dans la remise en cause des EPST, en particulier du CNRS.

Le SNTRS tiens à rappeler le rôle que le CNRS a eu, et qu'il peut continuer à avoir, dans la structuration et le développement de la recherche nationale. Le CNRS a fait émerger des communautés scientifiques tant au niveau national qu'international. Il l'a fait parce qu'il avait à la fois une évaluation (le comité national) et des moyens budgétaires. Il l'a fait aussi du fait du statut de fonctionnaire à plein temps de ses chercheurs.

Le SNTRS CGT rejette une telle proposition qui aurait pour conséquence le démantèlement du CNRS.

Une intersyndicale Recherche – Enseignement Supérieur est convoquée en urgence pour le mardi 26 juin afin d'organiser la mobilisation face au coup de force du gouvernement contre le CNRS.

Le SNTRS CGT se prononce pour :

- l'abandon du projet de loi sur « l'autonomie » des universités,
- le refus d'un éventuel transfert des personnels chercheurs, comme des autres catégories, vers l'université.
- le maintien du statut de chercheur fonctionnaire à plein temps,
- le remplacement intégral des départs à la retraite par des postes de titulaires,
- l'ouverture de réelles négociations sur les moyens de renforcer le service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir et a décider de toutes les initiatives possibles pour s'opposer à cette politique qui remet en cause le service public de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, notamment à participer à toutes les Assemblées Générales et aux prochaines Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Villejuif le 22 juin 2007